



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände  
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse  
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

Gerechtigkeitsgasse 12 Av. de Beaulieu 9  
Postfach CH-1004 Lausanne  
CH-3000 Bern 8  
T +41 31 326 29 29 T +41 21 624 25 17  
F +41 31 326 29 30 F +41 21 624 30 41

info@sajv.ch  
www.sajv.ch

info@csaj.ch  
www.csaj.ch

Communiqué de presse, 12 août 2006

Sperrfrist bis 12. August 2006 – Tag der Jugend

Embargo jusqu'au 12 août – Journée internationale de la jeunesse

## Les acteurs du domaine revendiquent une loi-cadre pour la politique de l'enfance et de la jeunesse

(Berne) À l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse du 12 août 2006, le *Groupe de travail* « *Loi-cadre* », qui comprend des représentants de onze vorganisations actives dans le domaine de la jeunesse, a remis à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) le « Manifeste 2006 pour les enfants et les jeunes Suisses ». Le manifeste revendique des actions concrètes pour l'élaboration d'une loi-cadre qui contribue à l'exercice d'une politique cohérente et efficace en faveur de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Ce manifeste a déjà recueilli la signature de 230 personnes et organisations, parmi lesquelles plus de 35 parlementaires de tous les principaux partis.

### Un vaste soutien de tout l'éventail des partis politiques

À travers le « Manifeste 2006 pour les enfants et les jeunes Suisses », les signataires se rallient au postulat du président du Conseil national Claude Janiak, qui avait demandé en l'an 2000 une loi-cadre relative à une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse. Une loi-cadre nationale posera les jalons nécessaires pour garantir l'exercice par les cantons d'une politique cohérente et efficace en faveur de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. La jeune génération a droit à ce que son épanouissement soit encouragé et ses intérêts défendus, ce qui doit être réalisé à travers un programme et la création de conditions cadres appropriées. Outre les associations de jeunesse, les délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse des cantons suivants : Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lucerne, Nid- und Obwalden, Soleure, Schaffhouse, Vaud, Valais et Zurich, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) et 37 parlementaires de tous les principaux partis soutiennent le manifeste.

## **La Loi-cadre : une chance à saisir**

« La loi-cadre aurait la fonction de réaliser, par des moyens surtout incitatifs, un véritable espace fédéral de la promotion de l'enfance et de la jeunesse en garantissant aux jeunes un accès minimal aux politiques de promotion n'importe où en Suisse. », déclare Alessandro Simoneschi, vice-président de la commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Le fait que les enfants et les jeunes bénéficient ou non de mesures de promotion spécifiques dépend encore aujourd'hui trop souvent du lieu de domicile de leurs parents. Les écarts entre les cantons constituent non seulement une entrave à l'égalité des chances mais entraînent également des doubles emplois, en raison du manque de coordination entre les cantons, et un inéluctable gaspillage des ressources. Une loi-cadre nationale remédierait à ce problème en établissant les fondements nécessaires à la création de synergies et à la coordination de toutes les initiatives cantonales à travers un programme.

## **La balle est désormais dans le camp de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)**

En lui remettant le « Manifeste 2006 pour les enfants et les jeunes Suisses » en ce 12 août, Journée internationale de la jeunesse, les acteurs du domaine de la jeunesse invitent désormais expressément l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) à prendre le relais. Des travaux préliminaires ont été effectués dans le cadre du Groupe de travail « Loi-cadre », qui revendique désormais de l'office fédéral que celui-ci accepte de promouvoir le plus rapidement possible ces bases de décision auprès du Conseil fédéral.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Christoph Musy, Responsable de projet « Politique nationale de la jeunesse », CSAJ : 079 359 55 00

Les institutions et organisations suivantes sont représentées dans le Groupe de travail « Loi-cadre » :

- Blauring & Jungwacht Suisse
- Unions chrétiennes suisses (UCS)
- Association faîtière pour l'animation jeunesse en milieu ouvert (AFAJ)
- Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ)
- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)
- Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)
- Réseau suisse des droits de l'enfant
- MSdS Mouvement Scout de Suisse
- Plateforme romande de l'animation socioculturelle
- Pro Juventute
- Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (CSAJ)